

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP. : — " 6 " 11 " 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, Rue Valentré.
 PARIS : HAYAS et C^e, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
				LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.		
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »		
10 h. 24 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— » — »	— » — »	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.		

Train de marchandises facultatif :	Départ de Cahors — 5 h. » ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.	Train de foire :	Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.
---	--	-------------------------	---

Cahors, 15 Janvier.

Au moment où ces lignes paraissent, le ministère se présente devant la Chambre des députés.

Il n'y a guère de doute à avoir sur l'accueil qui lui sera fait. En dehors de la droite et de l'extrême-gauche, il doit réunir l'appui de trois cents députés environ.

On va donc gouverner sans le centre-gauche, c'est-à-dire sans les hommes venus à la République bien avant sa proclamation officielle. Déjà l'on s'était passé du centre-droit rallié, c'est-à-dire des hommes qui, n'ayant pas voté la République dans la mémorable séance du 30 janvier 1875, avaient renoncé, dès le lendemain à leurs préférences personnelles pour servir le pouvoir issu de la volonté de la nation.

Nous en sommes présentement à la gauche pure qui se rapproche de certains radicaux, mais qui trouve MM. Brisson et Floquet trop exagérés et qui recule devant M. Clémenceau.

Quelque réserve que l'on doive garder tant que le programme du cabinet n'est pas formulé à la tribune, il est permis de dire qu'on n'a trouvé à remplacer trois ministres de grande valeur, MM. Leroyer, Waddington et Léon Say, que par des personnages politiques moins connus. M. de Freycinet, que sa haute supériorité semble désigner pour les postes les plus élevés et les plus difficiles, est assurément une exception. Mais c'est ici que l'on peut, jusqu'à preuve contraire, appliquer l'axiome de l'exception qui confirme la règle.

M. Thiers avait une autre méthode :

Dès le jour où il devint chef du pouvoir exécutif, il emprunta à tous les partis des ministres et des conseillers d'Etat, des préfets ou des sous-préfets, des procureurs-généraux et des juges, des trésoriers-généraux et des percepteurs. S'il agissait ainsi, s'il n'exigeait pas un certificat d'origine, c'est qu'il savait qu'on ne rencontre pas aisément les connaissances et les aptitudes indispensables au fonctionnement régulier des services publics.

M. Thiers ne tomba, le 24 mai 1873, que parce qu'il venait de renoncer à ce système, en composant un cabinet recruté uniquement dans le personnel du centre gauche, qui ne formait qu'une fraction de l'Assemblée nationale.

Plus tard, quand le projet d'une monarchie tricolore et constitutionnelle se fut effondré devant une inflexible volonté (octobre 1873), plus tard encore, quand les légitimistes du drapeau blanc et les impérialistes eurent refusé leur concours à l'établissement d'un septennat, sous prétexte

qu'il aurait été une véritable Lieutenance-Générale du royaume (mai 1874), on vit M. le maréchal de Mac-Mahon et son successeur M. Grévy appliquer les mêmes idées que M. Thiers en ce sens qu'ils choisirent leurs ministres parmi diverses nuances, à gauche, au centre gauche et au centre-droit rallié, sauf pendant la malheureuse et inconcevable équipée du 16 mai 1877.

Aujourd'hui une grande évolution est faite et une situation nouvelle commence. M. le Président de la République est entouré de ministres appartenant à une seule fraction, mais la plus nombreuse.

Que sortira-t-il de cette évolution et de cette situation nouvelle ?

On éprouve immédiatement une crainte qui est habilement exploitée par les passions opposantes ; c'est que les institutions de 1875 ne perdent du terrain dans l'opinion, du moment qu'elles ne seront plus mises en pratique par l'union de tous ceux qui les ont acceptées et défendues depuis plusieurs années.

C'est à bien examiner cette crainte légitime, c'est à la conjurer par de sages efforts que les conservateurs libéraux sont tenus de songer. Il ne servirait à rien de cacher le péril : il existe, mais en politique un péril connu est presque toujours un péril vaincu.

Le premier devoir des conservateurs-libéraux consiste à n'apporter aucune précipitation dans leurs jugements, à ne pas attaquer le ministère sous prétexte qu'ils en préféreraient un autre à le soutenir même par le vote et le conseil, à moins qu'il ne froisse profondément leurs convictions intimes.

Par cette conduite les conservateurs-libéraux attireront à eux les sympathies du pays, qui ne veut pas de révolutions nouvelles, mais qui verrait avec joie se créer au milieu de nous deux grands partis pareils à ceux qui s'appellent whigs et torys à Londres, républicains et démocrates à Whashington.

Par cette conduite, également, la majorité de la Chambre des députés sera amenée à se demander, quand elle verra approcher l'heure de la lutte électorale de 1881, et peut-être bien avant, s'il ne serait pas bon de revenir, au moins partiellement, à l'union des gauches.

Un ministre éventuel est désigné à l'avance par l'élevation de son talent, par l'importance des services qu'il a rendus, par ses longues et fortes études financières, et aussi par son aptitude à tous s'assimiler dans les branches si compliquées de la science politique.

Ou bien M. Léon Say rentrera aux affaires, après les avoir quittées par un senti-

ment et presque par un raffinement de délicatesse et de dignité ; ou bien M. Léon Say ira prendre place au milieu de ces notabilités qui s'appellent Dufaure, Jules Simon, Marcère, Léon Renault, Leroyer, Waddington, chefs reconnus des conservateurs-libéraux.

Le cabinet-Freycinet est libre de faire ce que la défiance d'une partie des gauches avait interdit au cabinet-Waddington.

Précisément par ce qu'il représente la gauche seule, en dehors des adhérents à la République, il peut imposer le respect de l'inamovibilité de la magistrature et se contenter d'une réduction dans le nombre des magistrats, bien suffisante pour éloigner les juges absolument ennemis du gouvernement légal.

Il peut ne pas se sentir atteint et remplacer seulement dans ses rangs M. Jules Ferry, le jour où l'article 7 ne sera pas voté par le Sénat.

Il peut continuer à repousser l'amnistie, en accordant des grâces toutes les fois qu'elles seront demandées, sans rendre aux grâciés l'exercice des droits électoraux.

Il peut enfin limiter l'épuration administrative à des chefs notoirement compromis, et ne pas toucher aux petits fonctionnaires indignement dénoncés et traqués.

Si, contrairement à toute vraisemblance, le cabinet-Freycinet adopte un autre rôle et donne des gages à la gauche plus avancée, la conduite du centre-gauche et du centre-droit rallié est toute tracée à l'avance. Après l'avoir soutenu, ils resteront sur leur terrain.

La République française leur demandait, ces derniers jours, de ne point se poser en ennemis. Elle aura pleine satisfaction. Ils ne se poseront point en ennemis ; mais ils réaliseront cette autre parole de la République française : « Le centre gauche devient le noyau d'un futur parti tory franchement » et décidément républicain. »

Ce n'est que dans l'hypothèse où ils veraient toutes leurs idées condamnées, tout leur programme rejeté, toutes leurs espérances d'une République conservatrice et libérale déjouées, qu'ils se souviendraient de leurs origines et que le pays s'en souviendrait avec eux.

A. PAGÈS DUPONT.

P. S. — Cet article était à l'impression quand on a eu connaissance d'une longue série de destitutions dans le personnel des ministères de l'intérieur, de la guerre, des finances et de la justice. Le nombre des fonctionnaires révoqués est tout à fait excessif. Ce n'est pas une épuration, c'est une immolation. Ils étaient donc bien dangereux ces hommes qui ont servi le cabinet Dufaure, le cabinet Marcère et le cabinet Waddington-Léon Say.

A. P.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 janvier.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Desseaux, doyen d'âge ; MM. Janvier de la Motte, fils, Roy de Loulay, fils, Marcellin Pellet et Thompson s'assoient au bureau comme secrétaires.

M. Desseaux prenant la parole constate que la majorité républicaine rend impossible toute dissolution. La présidence de la République a passé dans d'autres mains avec un calme qui a déjoué les espérances des partis hostiles. (Très-bien à gauche, Protestations à droite.) Les gouvernements monarchiques sont tombés pour avoir méconnu les aspirations populaires.

Il est ensuite procédé au tirage au sort des scrutateurs qui seront chargés de veiller au scrutin pour l'élection du président.

M. Gatineau propose le renvoi de l'élection des vice-présidents à après-demain.

M. Provost de Lanoay dit que la Chambre n'a pas le droit de changer son ordre du jour.

La proposition de M. Gatineau est repoussée par 185 voix sur 232 votants.

Le scrutin pour l'élection du président, donne le résultat suivant : M. Gambetta est élu par 259 voix sur 308 votants, bulletins blancs ou nuls compris.

M. Desseaux donne lecture d'une lettre de M. René Brice et une autre de M. Camille Sée, dans laquelle ils prient leurs collègues de ne pas les désigner pour secrétaires.

Le scrutin est ouvert pour l'élection des vice-présidents.

L'élection des secrétaires est renvoyée à jeudi.

L'élection des questeurs est ajournée également à jeudi.

Sont élus vice-présidents : MM. Basson par 233 voix ; Senard 166 ; Bethmont 156.

Un second tour de scrutin est nécessaire pour l'élection d'un quatrième vice-président, M. Durfort de Civrac ayant obtenu seulement 125 voix sur 294 votants.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

SÉNAT

Présidence de M. GAULTIER DE RUMIGNY, doyen d'âge.

Séance du 13 janvier.

Les quatre plus jeunes sénateurs prennent place au bureau comme secrétaires.

Le président dit que la session de 1880 verra aboutir définitivement les lois réclamées et promises sur les questions de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la marine, de l'état-major de l'armée, de l'instruction primaire et supérieure, de la presse, de l'association, de la réorganisation des cours et tribunaux. La France ne comprendrait pas une politique négative en face d'une majorité républicaine et de ministres républicains. Les ministres ne se laisseront ni arrêter, ni entraîner ; ils marcheront d'un pas ferme.

Le pays veut être gouverné par des fonctionnaires capables et répondant à la confiance qui a été mise en eux. Le gouvernement républicain n'entend pas qu'un état hostile se forme dans l'Etat. Il n'y a de liberté pour tous que sous la protection de la loi. Si le suffrage universel veut commander le respect qui lui est dû, il doit aussi respecter la loi. La nation par son bon sens a repris sa vitalité, en dépit des prophètes qui annonçaient des nuages à l'horizon politique. La paix règne et la crise commerciale éprouve moins la France que le reste de l'Europe. Le Sénat donnera l'exemple de la modération et de la sagesse et saura ainsi maintenir l'unité nationale.

Le président rend hommage ensuite à la mémoire de M. de Montalivet. Il donne aussi lecture d'une

Lettre du directeur de l'Assistance publique qui remercie le Sénat des cinq mille francs qu'il a envoyés.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux. Le Sénat procédera, demain, à la nomination de son bureau définitif.

M. Jules Simon dépose des pétitions relatives à la loi sur l'enseignement supérieur.

REVUE DES JOURNAUX

Il résulte d'un article publié par le *Journal des Débats* que M. Léon Say voulait utiliser les plus-values des impôts, en dégrèvements dignes de ce nom; le droit sur les sucres devait être diminué de 40 p. 0/0, procurant aux contribuables un allègement de 76 millions; les droits sur les vins étaient réduits de 30 millions; 80 millions étaient distribués en subventions pour les chemins vicinaux; 17 millions étaient consacrés à la construction de lycées.

Il résulte également de cet article que, pour faciliter ces dégrèvements, M. Léon Say était partisan de la réduction de la rente 5 p. 0/0 en rente 4 1/2, conformément au droit qui appartient à l'Etat.

France.

Parmi les députés qui ont voté l'article 7 du projet de loi Ferry et qui nient qu'il soit une atteinte portée à la liberté de conscience et à la liberté d'enseignement, il n'y en a pas un seul qui ne convienne tout au moins que, là où il est, il n'est pas à sa place et qu'il sera inefficace; M. Ferry dut-il donner sa démission de ministre de l'instruction publique, est-ce que le nouveau cabinet ne ferait pas une chose prudente et sensée en retirant le projet de loi malencontreux qui a soulevé contre lui un si grand nombre de pétitions et qui a partagé la France en deux vastes camps ennemis passionnés l'un de l'autre.

EMILE DE GIRARDIN.

Liberté.

Le parti de la protection sent que sa cause est perdue. Elle est depuis longtemps perdue devant l'opinion; tout indique que la majorité de la Chambre est acquise au principe de la liberté commerciale.

Les fantaisies de la commission des tarifs, qui a fait un système général de la majoration jusqu'à 100 0/0 des droits actuels, sont d'avance frappés de discrédit et tous les efforts des féodaux de l'industrie ne parviendront pas à les réhabiliter.

Ce n'est pas lorsqu'une expérience de vingt années a consacré avec tant d'évidence la valeur des traités de commerce; lorsque, sous ce régime, la prospérité économique de la France s'est si remarquablement développée; lorsque nos échanges se sont multipliés dans de si grandes proportions; lorsque nos exportations se sont si considérablement accrues; lorsque le travail national, loin de s'arrêter ou de s'affaiblir, a pris une extension si rapide et si fructueuse; lorsqu'enfin tant de progrès réalisés en peu d'années ont donné à la fabrique française une supériorité si universellement reconnue; ce n'est pas en présence de résultats et de faits si saisissants qu'on peut parler encore de revenir à un système restrictif sous lequel végétaient autrefois notre commerce et notre industrie.

Les murailles chinoises de la protection sont tombées, renversées par la vapeur et l'électricité; on ne les relèvera plus.

INFORMATIONS

Il y a eu, lundi matin, conseil des ministres au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet. La réunion a duré de neuf heures jusqu'à onze heures et demie. La discussion a porté sur quelques changements au programme ministériel dont il avait été parlé au précédent conseil. Toutes les questions ont été posées et résolues. Mardi, les ministres se sont réunis de nouveau à l'Élysée où M. de Freycinet a soumis à M. le président de la République le programme qui devra être lu ensuite aux Chambres.

La *Défense* annonce que M. de Freycinet a ordonné à M. de Gabriac, ambassadeur de France au Vatican, d'assurer le Pape des intentions bienveillantes du gouvernement français. Le Pape a été vivement touché et a remercié.

Le mouvement administratif comprend en totalité dix-huit nominations de préfets, soixante et une de sous-préfets et de nombreuses nominations de secrétaires généraux et conseillers de préfectures. Parmi les préfets, dix remplissaient déjà les fonctions de sous-préfet et de secrétaire général; les autres ne font que changer de département. Tous les préfets sortants sont appelés à d'autres fonctions. Dans le mouvement des sous-préfectures, on remarque une révocation, une démission et huit mises en disponibilité, dont deux sur la demande des fonctionnaires. C'est dans les rangs des conseillers de préfecture que l'on rencontre, outre deux révocations, le plus grand nombre de mises en disponibilité.

M. le général Farre a révoqué la plupart des directeurs du ministère de la guerre. Cet incident a produit une vive émotion. On lit à ce sujet dans l'*Avenir militaire* qui est, assurément, l'organe du ministère :

Le ministre de la guerre vient de remplacer les principaux chefs de service de l'administration centrale. Ces changements n'ont aucun caractère politique. M. le général Farre a simplement voulu répondre à la nécessité de s'entourer de chefs de service partageant complètement ses idées en matière d'organisation. C'est une considération d'ordre supérieur, a-t-il dit vendredi aux anciens chefs de service, qui a seule pu le déterminer à se priver de leur concours. Il sait quelles capacités et quel dévouement ils ont montrés dans la direction des affaires militaires; il sera donc heureux de reconnaître les services qu'ils ont rendus à l'armée, en les appelant successivement à des situations importantes.

La commission qui s'occupe du projet de M. Naquet sur le divorce a entendu la lecture du rapport de M. Léon Renault. Le rapporteur fait d'abord l'histoire de la question sous la période révolutionnaire jusqu'en 1804, époque de l'établissement du titre IV, puis de 1804 à 1816, date de l'abolition du divorce.

L'auteur du rapport s'attache à réfuter les quatre arguments produits contre le divorce :

- 1° Le lien des enfants;
- 2° La part trop large laissée à la rupture du lien conjugal;
- 3° L'atteinte à la liberté de conscience;
- 4° La différence de tempérament entre les races latines et les races germaniques.

Incidentement, il a parlé des annulations prévues par les lois canoniques et a parlé de la décision prise tout récemment à l'égard du prince de Monaco.

Jedi, la commission examinera :

- 1° S'il y a lieu d'accorder le divorce à une femme de plus de 45 ans, et par consentement mutuel;
- 2° S'il y a lieu de prononcer le divorce quand le mari a commis l'adultère en dehors du domicile conjugal;
- 3° Si l'absence constatée peut entraîner le divorce.

On signale certaines difficultés survenues entre le cabinet autrichien et le gouvernement italien, difficultés dont on attribue la cause à l'incident suivant, raconté par un correspondant du *National* :

« Le général Avezzana, chef du comité de l'*Italia irredenta*, vient de mourir, à Rome, à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans. C'était le vétéran des anciennes révolutions italiennes, le ministre de la guerre de la république romaine de 1849, le compagnon d'armes de Garibaldi, l'agitateur perpétuel qui rêvait la conquête du Tyrol et du Trentin. Son nom servait de palladium à l'*Irredenta*. Ses funérailles furent l'occasion d'une manifestation contre l'Autriche de tous les membres du comité agitateur; et le gouvernement, tout en ayant l'air de blâmer cette manifestation, lui a donné un certain caractère de gravité en prenant une part officielle aux funérailles du plus grand révolutionnaire d'Italie, en sa qualité, bien entendu, de général et de député au Parlement.

» On pense ainsi qu'il serait temps que le gouvernement italien ne se contentât pas des

protestations d'amitié et de bon voisinage qu'il fait si souvent renouveler par son ambassadeur, mais rompit toute compromission avec l'*Italia irredenta* et ne donna plus de tels démentis à ses belles paroles de bonne et sincère amitié.

ÉCHOS MILITAIRES.

L'année 1880 donnera lieu à un mouvement considérable dans le cadre d'activité des officiers généraux. Dix généraux de division seront atteints par la limite d'âge :

- 6 février, M. le général de France, inspecteur général de cavalerie;
- 27 février, M. le général de Salignac-Fénelon, membre du comité d'artillerie;
- 23 mars, M. le général Le Poittevin de la Croix de Vaubois, commandant la 21^e division d'infanterie;
- 25 avril, M. le général de Brauer, commandant la 6^e division d'infanterie;
- 20 mai, M. le général Séré de Rivière, qui vient d'être mis en disponibilité comme directeur du génie au ministère;
- 17 juillet, M. le général Bittard des Portes, commandant la 24^e division d'infanterie;
- 23 juillet, M. le général comte Reille, inspecteur général de cavalerie;
- 15 août, M. le général Archinard, commandant la 35^e division d'infanterie;
- 13 novembre, M. le général Patrel, commandant la 33^e division d'infanterie;
- 12 décembre, M. le général Deligny, inspecteur de corps d'armée pour 1879.

Nous avons également à prévoir dix vacances parmi les généraux de brigade :

- 10 février, M. le général Clémence, chef d'état-major du 11^e corps;
- 13 mars, M. le général Ména commandant la 62^e brigade d'infanterie;
- 2 avril, M. le général Delatte, commandant l'Artillerie en Algérie;
- 2 mai, M. le général Fourgous, commandant l'artillerie du 13 corps.
- 17 mai, M. le général Janin, commandant la 41^e brigade d'infanterie;
- 8 juillet, M. le général Bonvoust, commandant la subdivision d'Oran.
- 11 août, M. le général Feillet-Pilatry, commandant la 54^e brigade d'infanterie;
- 18 novembre, M. le général Guiot de la Rochère, commandant la 1^{re} brigade de dragons;
- 25 novembre, M. le général Mauger, commandant l'artillerie du 8^e corps;
- 2 décembre, M. le général Lagrenée, commandant supérieur du génie des 7^e et 8^e corps.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

Le Lot n'est compris que pour un conseiller de préfecture et un sous-préfet dans le grand mouvement administratif qui vient de paraître au *Journal officiel*.

Aux termes d'un décret en date du 12 janvier, M. Deleporte, licencié en droit, a été nommé conseiller de préfecture du département du Lot, en remplacement de M. Ducros, nommé conseiller de préfecture de Vaucluse.

* * *

M. Lascombes, vice-président du conseil de préfecture du Lot est nommé sous-préfet au Vigan (Gard).

Nous applaudissons sincèrement à cette nomination. Doué d'une intelligence d'élite, d'un caractère droit et ferme, d'un jugement sûr; apportant à ses fonctions, avec une rare pénétration des affaires, un goût passionné et l'amour du travail, M. Lascombes est un administrateur d'avenir.

Nous suivrons avec intérêt notre compatriote dans les diverses étapes de la carrière qui s'ouvre pour lui sous les meilleurs auspices et qui sera brillante assurément, si le mérite vrai et modeste est toujours une condition suffisante d'avancement.

M. Fresne, ancien préfet du Lot passe de l'Ain dans l'Hérault.

M. Loze, ancien sous-préfet de Figeac, de

Commercy à Béthune.

M. Falret de Tuite, préfet du Tarn, est nommé conseiller de préfecture de la Seine.

M. Desprats, conseiller de préfecture à Carcassonne, est nommé conseiller de préfecture de la Dordogne.

Par décision de Monseigneur, M. le chanoine Verdier a été nommé vicaire général, et M. l'abbé Devèze, secrétaire général de l'Evêché, a été nommé chanoine. Un décret du 7 janvier a agréé ces deux nominations.

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction, que M. Bousquet Caprais, président du tribunal de commerce de Cahors, vient d'être nommé chevalier de la légion d'honneur.

Le gouvernement a ainsi reconnu les longs et signalés services de notre compatriote, auquel nous avons été heureux de rendre un hommage sincère, dans notre dernier numéro.

Jamais décret n'aura reçu plus unanime approbation.

A la première nouvelle, les collègues de l'honorable président sont allés, en corps, lui adresser leurs félicitations.

M. Ch. de Verninac nous adresse un article qu'il vient de publier dans la *Revue nouvelle*, sur la *liberté des échanges*. Nous nous occupons prochainement de ce travail important, qui prouve la compétence de notre compatriote sur les questions agricoles, et qui vient à l'appui de notre manière de voir sur le libre-échange.

M. Vaysset, curé des Junies, est décédé le 12 de ce mois, dans sa 57^e année.

Par décret en date du 24 décembre 1879, rendu en exécution de la loi de finances du 21 du même mois, les commis d'inspection académique de France et d'Algérie sont répartis ainsi qu'il suit, à dater du 1^{er} janvier 1880 :

- 1^{re} classe, 30 à 2,000 fr.
- 2^e classe, 59 à 1,800 fr.

MM. Vialatte et Roland, professeurs au collège de Figeac, ont été nommés officiers d'Académie.

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance des électeurs, que les listes électorales sont déposées au secrétariat de la Mairie, à partir du 15 janvier courant, jusqu'au 4 février prochain.

Tout citoyen peut réclamer son inscription sur les listes et tout électeur inscrit sur l'une des listes du département a le droit de réclamer la radiation ou l'inscription de tout individu omis ou indûment inscrit.

Les électeurs qui n'auront pas pris la précaution de s'assurer s'ils figurent sur les listes, ne pourront imputer qu'à leur propre négligence, le défaut de leur inscription.

M. Daphnéieux, l'un de nos meilleurs préfets, vient d'être remplacé à la préfecture de Marne et appelé à d'autres fonctions.

Le *National* publie avec éloges la lettre suivante que notre distingué compatriote a adressé récemment à un maire du département de la Marne.

Châlons, le 9 janvier 1880.

Monsieur le Maire,

Vous avez consulté M. le sous-préfet de Reims sur la question de savoir si vous pourriez vous opposer aux souscriptions que quelques personnes se proposent d'ouvrir dans votre commune pour venir en aide aux nécessiteux, et si dans le cas de la négative, vous pourriez exiger le versement des sommes recueillies dans la caisse du bureau de bienfaisance, pour être réparties par les administrateurs de cet établissement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit aux particuliers de faire, soit isolément, soit en s'associant, des quêtes et des souscriptions au profit des indigents, et ne les astreint à en verser le montant dans la caisse des établissements publics de bienfaisance. Cette doctrine a été confirmée par divers arrêts de la cour de cassation.

Vous devez donc laisser aux personnes qui en prendront l'initiative la faculté de solliciter des secours pour les pauvres et de répartir ceux qu'elles auront obtenus.

J'ai la certitude que cette ligne de conduite, qui laisse la liberté à tous, sera approuvée par M. le ministre de l'intérieur.
Agréez, etc.

Le Préfet de la Marne,
Signé : P. DUPHÉNEUX.

M. Dangé d'Orsay, vérificateur de la culture des tabacs à Luzech, appelé aux mêmes fonctions dans la Savoie, vient d'adresser sa démission à M. le directeur général.

Loterie

DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE CAHORS
au profit des pauvres.

La commission de la loterie a l'honneur de prévenir MM. les donateurs, qu'il ne sera plus reçu de lots à partir de samedi prochain 17 courant, afin d'avoir le temps de procéder au classement des dons déjà reçus.

L'exposition aura lieu dans une salle de la Mairie, le dimanche 25 courant.

La dernière liste des donateurs sera publiée dans les journaux du jeudi 23 courant.

Il reste encore des billets à placer; il faut que tous soient écoulés avant le tirage, les malheureux que nous voulons soulager y comptent.

17^e CORPS D'ARMÉE.

Ont été nommés à la 1^{re} classe de leur grade:

M. Milhès, capitaine-trésorier, au 7^e de ligne.

M. Pidoux, capitaine, au 7^e de ligne.

Avant son départ du ministère de la guerre, le général Gresley a adressé à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, aux généraux commandants les corps d'armée et aux préfets des départements la lettre suivante:

« Messieurs,

« Les questions posées aux jeunes gens des classes par l'autorité civile au sujet du culte qu'ils professent, m'ont paru présenter de sérieux inconvénients.

« J'ai, en conséquence, décidé que les dispositions de la circulaire du 8 décembre 1877, en vertu desquelles ces renseignements étaient recueillis, cesseront d'être appliquées.

« Je vous prie de vouloir bien assurer, chacun en ce qui vous concerne, l'exécution de cette décision.

« Recevez, etc.

« Le ministre de la guerre,
« H. GRESLEY. »

Par arrêté de M. Marchal, préfet des Landes, en date du 5 janvier, M. de Guilloutet, député bonapartiste, maire de Parleboscq, est suspendu pour deux mois de ses fonctions de maire.

Il ressort des considérants de l'arrêté que le conseil municipal de Parleboscq a critiqué en des termes injurieux pour l'administration la constitution des comités de secours dans les communes où il n'existe pas de bureau de bienfaisance ou d'hospice; et qu'à l'égard de cette délibération M. le maire de Parleboscq avait des devoirs à remplir.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Mathématiques préparatoires.

Version latine. — 1^{er} Deleau, E.; 2^e Fayret, J.

Rhétorique.

id. 1^{er} Brunet, L.; 2^e Maratuech, N.

Seconde.

Récitation. — 1^{er} Rigaldies, L.; 2^e Castagné, L.

Troisième.

Version latine. — 1^{er} Bergon P.; 2^e Mercié, M.

Quatrième.

Thème latin. — 1^{er} Arbouys, J.; 2^e Miquel.

Cinquième.

id. 1^{er} Gaston, H.; 2^e Darquier, P.

Sixième.

id. 1^{er} Marbot, A.; 2^e Ganiayré, R.

Septième.

Français. — 1^{er} Bourdet, L.; Pouget, A.

Huitième.

id. 1^{er} Vargues, E.; 2^e Bucamp, A.

CLASSE PRIMAIRE. (3^e division.)

Orthographe. — 1^{er} Salomon, J.; 2^e Pignères, E.

4^e division.

id. 1^{er} Lafage, J.; 2^e Gélis, L.

Enseignement secondaire spécial.

2^e année.

Récitation. — 1^{er} Magot, A.; 2^e Bénâtre, A.

1^{re} année.

Français. — 1^{er} Mazon; 2^e Buzenac, E.

(Année préparatoire.)

id. 1^{er} Carroul, A.; 2^e Garrigou, G.

M. le baron d'Astre de Landsberg, vient d'adresser la lettre suivante à M. le préfet de la Gironde:

Château-Lamothe, 29 décembre 1879, à Saint-Sulpice d'Izon (Gironde).

« Monsieur le Préfet,

« Depuis quinze ans, le phylloxera avait déjà ravagé nos orangers au Cap de Bonne-Espérance (où j'ai encore de grands intérêts); la vigne, par contre est presque intacte parce qu'elle sort en majeure partie des familles *Alexander* et *Stivalis* (Américains); mais les autres de provenance française sont presque détruites. Or, avant mon départ de la colonie, en 1869, j'avais, par de sérieuses études, fait la découverte de plusieurs végétaux et minéraux caffres qui, par leur mixtion, firent disparaître entièrement le fléau sur nos orangers.

« L'idée me vint de faire faire par mon fils, l'hiver dernier (juin, juillet et août), au Cap de Bonne-Espérance, des essais de ma découverte sur la partie des vignobles de provenances françaises, et au printemps dernier (septembre, octobre et novembre), cette expérience, faite sur une vigne presque détruite, dont les bois n'avaient pas plus de dix à quinze centimètres, a produit un résultat merveilleux, donnant des fruits et des ceps de trois pieds, et le coût n'est que de un centime par pied opéré.

« En conséquence, et dans l'intérêt de tous, je viens vous prier de nommer une commission pour venir visiter au Château-Lamothe de grandes tâches du terrible fléau, et de s'assurer de l'état très atteint de cette partie du vignoble; en août prochain, je convoquerai les mêmes personnes pour juger de l'efficacité de mon remède.

« J'offrirai alors à toutes personnes, et sans distinction, trois litres gratuitement (sauf le logement) de mon liquide Caffre, qui devra préserver cent pieds. Après satisfaction et réussite complète faite par ce petit essai, mon liquide Caffre sera mis à la disposition du public à un prix excessivement modéré.

« Mon remède peut s'appliquer toute l'année et il faut non-seulement soigner les vignes atteintes, celles à peu près perdues, mais encore avant tout celles qui vous paraissent en bonne santé, car c'est réellement dans ces dernières que se trouve le foyer de ce terrible insecte, et un homme peut, dans sa journée, sur cette dernière catégorie de vignes, appliquer mon remède à 1,200 pieds.

« Et en présence des services que je puis rendre à l'agriculture, je vais faire les démarches pour prendre un brevet.

« Or, Monsieur le Préfet, vous sachant animé du désir le plus grand de voir disparaître cette terrible calamité qui pèse sur nos vignobles, et de voir la prospérité renaître dans nos campagnes, j'aime à espérer que vous voudrez bien m'accorder ladite commission pour le 20 janvier à déjeuner, à onze heures, et la visite de mes vignobles de deux à cinq heures; de nombreuses convocations seront envoyées ce même jour pour cette dernière heure.

« Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage des sentiments respectueux de votre serviteur,

« Baron d'ASTRE DE LANDSBERG. »

On lit dans le *Journal de Bergerac*:

Il n'est bruit depuis quelques jours dans notre arrondissement que de la disparition d'un officier ministériel dans les circonstances suivantes:

Le 31 décembre dernier, M. Texier (Jacques), huissier à Saint-Alvère, dit à plusieurs de ses amis qu'il se rendait à Bergerac pour affaires. Depuis ce jour il n'a pas reparu à son domicile.

Le 7 janvier courant, M. F. Pillant, receveur de l'enregistrement, à Saint-Alvère, a adressé au parquet une plainte dans laquelle il expose qu'il avait prié M. Texier de lui faire son versement de fin d'année à la recette des finances et qu'il lui avait remis, dans cet objet, une somme de 2,625 francs. Sur cette plainte, une instruction a été requise, et des mandats d'arrêt ont été décernés contre M. Texier.

Un suicide, accompli avec un affreux courage, a eu lieu à Marseille.

Le nommé Francou (Rose-François), âgé de 65 ans, atteint depuis plusieurs mois d'une

paralysie du côté droit, qui lui faisait subir d'atroces souffrances, s'était fait un lit de copeaux. Profitant du sommeil de sa femme et de ses enfants, il a mis le feu aux copeaux après avoir, au préalable, enduit d'huile ses vêtements. Il s'est étendu, vers deux heures du matin, sur ce lit ardent. Les flammes ont bientôt enveloppé ce vieillard qui s'est laissé brûler sans exhaler une plainte. Son supplice dura depuis longtemps déjà quand l'excès de la douleur lui arracha un cri qui a été entendu par sa femme. Tous les secours prodigués au malheureux ont été inutiles; il a expiré à huit heures du matin dans d'atroces souffrances.

On lit dans l'*Observateur* de Tarbes:

« Le nommé Bellanger (Pierre), âgé de cinquante-deux ans, chevalier de la Légion d'honneur, originaire de Molières (Dordogne), a été écroué à la maison d'arrêt de Tarbes, sous la prévention du double crime de bigamie et de faux en écriture publique.

« Les crimes qu'on lui reproche remonteraient à une époque assez reculée. Il paraît que Bellanger, qui était déjà marié dans la Dordogne, vint, dans le temps, se fixer dans les Hautes-Pyrénées, où il épousa une seconde femme (celle qui vivait avec lui à Mirande, et qui est la mère des deux enfants qu'il avait avec lui), et que, pour arriver à la perpétration de ce mariage, il a commis plusieurs crimes de faux.

« Telle est la cause de cette arrestation, qui a eue un instant la population et qui a été provoquée par un mandat d'arrêt de M. le juge d'instruction de Tarbes, qui faisait rechercher cet individu depuis quinze mois ou deux ans. »

Un drame vient de se passer dans une ménagerie à Lyon.

Un employé à la ménagerie africaine, qui est à Lyon depuis plusieurs semaines, était entré dans la cage des lions pour la nettoyer; ces fauves, au nombre de sept, se sont précipités sur lui et lui ont labouré le corps et la figure à coups de griffes.

La grille a été arrachée, et le malheureux est couvert de nombreuses et graves blessures. On croit cependant qu'il n'est pas en danger de mort.

Il a été sauvé par une dompteuse qui est entrée dans la cage et a calmé les lions.

UN CHEVALIER D'INDUSTRIE.

Le *Messenger du midi*, raconte un vol audacieux commis au préjudice d'un banquier de Montpellier par un habile escroc.

Nous lisons dans l'*Union Nationale*, les détails suivants sur les exploits de ce chevalier d'industrie:

« Il y a quelques jours, nous faisant l'écho de certains bruits qui circulaient dans notre ville, nous annonçâmes que l'habile escroc qui, sous le nom de vicomte d'Arcoart, avait si bien trompé un banquier de Montpellier, venait d'être arrêté à Cette.

« Nous sommes allés aux renseignements, et il se trouve que la nouvelle est fautive et que ce chevalier d'industrie, déjouant toutes les recherches de la police, a pu aller sous un autre ciel continuer le cours de ses exploits.

« Car le faux vicomte n'en est pas à son coup d'essai, si nous en croyons les informations que nous avons recueillies, et le tour qui lui a si bien réussi à Montpellier lui aurait déjà servi à faire dans d'autres villes des dupes, toujours dans le meilleur monde.

« Agen, Bourges, Rochefort, Chambéry et Grenoble auraient déjà eu sa visite et gardé des souvenirs peu agréables de son passage.

« Ce pic-poket gentleman aurait employé le même système. Il se rendait chez un haut fonctionnaire de l'endroit, sous un titre quelconque, et se réclamant de grands personnages accaparaient sa confiance. Muni d'une bonne recommandation il allait présenter à un bourgeois de la même ville une traite admirablement imitée, empêchant le montant et filant sans prendre congé.

« A Agen, il a rendu visite au préfet; à Bourges, à l'archevêque.

« A Rochefort, il se présente chez le préfet maritime sous le nom de M. Gicquel des Touches, fils du vice-amiral de ce nom, se donnant comme un ami intime du fils du maréchal de

Mac-Mahon, auquel il envoya un télégramme commençant par ces mots: « *Mon cher Patrice*, » et reçut une réponse, probablement d'un compère, ce qui lui valut comme on le comprend bien, la confiance absolue du haut fonctionnaire chez lequel il se trouvait.

« A Chambéry, il visita le premier président de la Cour, se faisant passer pour le comte de Vogüé, ambassadeur à Vienne. Il annonçait que l'archiduc Regnier d'Autriche, se rendant à Madrid pour assister au mariage de l'archiduchesse Christine, devait s'arrêter à Chambéry, et que le gouvernement français l'avait chargé d'informer les autorités de cette ville afin que les honneurs fussent rendus à l'archiduc.

« Enfin, à Grenoble, et tout dernièrement, toujours sous le nom du comte de Vogüé, il alla trouver le président de la société des Touristes du Dauphiné; mais comme dans le courant de la conversation celui-ci apprit de son interlocuteur qu'il cumulait les fonctions de président des Touristes avec celles de juge d'instruction, l'ambassadeur crut prudent de ne pas trop prolonger l'entretien et s'en retourna bredouille.

« Cependant, en homme bien élevé, il écrivit le soir même au juge d'instruction un billet dans lequel, en excellent français, il s'excusait de ne pouvoir, par suite d'affaires urgentes, aller prendre congé, et remerciait M. le Président des Touristes du bienveillant accueil qu'il lui avait fait.

« Comme on le voit, l'odyssée est longue et si jamais l'habile escroc est arrêté, il aura un rude compte à rendre. »

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 14 janvier.

Tous les journaux s'occupent du chiffre peu élevé de voix obtenues par M. Gambetta, pour la présidence de la Chambre des députés. Il avait réuni 314 suffrages en 1878, et cette fois 259 seulement. La différence provient surtout de l'absence d'un certain nombre de députés; mais il faut reconnaître néanmoins que l'hostilité de l'extrême gauche contre M. Gambetta, s'est accentuée dans de très-fortes proportions.

C'est à tort que l'on a prétendu, hier et aujourd'hui, que M. Gambetta n'acceptait pas sa nomination.

Paris, 14 janvier, soir.

Mgr Dubreuil, archevêque d'Avignon, est mort hier à cinq heures d'une congestion cérébrale.

Il était âgé de soixante-douze ans et passait pour avoir des tendances gallicanes.

Louis-Aimé Dubreuil, né à Toulouse le 12 janvier 1808, avait été préconisé à Vannes le 22 janvier 1861; il administrait le diocèse d'Avignon depuis le 21 décembre 1863.

Bourse de Paris.

Cours du 15 Janvier.

Rente 3 p. %	81.17 1/2
— 3 p. % amortissable	82 85
— 4 1/2 p. %	113.00
— 5 p. %	116.37 1/2

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 14 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France	5.210 »	3.210 »
Crédit foncier	1.115 »	1.110 »
Orléans-Actions	1.163 50	1.167 50
Orléans-Obligations	382 80	382 »
Suez	733 75	730 »
Italien 5 p. %	62 »	62 93

AVIS.

Un porte-monnaie presque neuf, en chagrin, contenant 115 francs environ, a été perdu un des derniers jours de la semaine précédente près de la Régie. Prière de le rapporter aux bureaux du Journal. Récompense.

Crédit Foncier de France
 Prêts hypothécaires à court terme sans amortissement.
Emission d'Obligations foncières à court terme.
 Le Crédit Foncier de France consent des prêts hypothécaires à court terme sans amortissement, d'une durée qui ne dépassera pas 5 années.
 L'intérêt de ces prêts sera de 4 45 %, sans commission, pour une durée de 4 à 5 ans.
 Ce taux pourra être réduit, suivant accord, pour les prêts d'une durée inférieure à 4 ans.
 Le Crédit Foncier de France met aujourd'hui en souscription des Obligations foncières à court terme, au porteur ou nominatives,

aux taux suivants :
 à 1 an d'échéance 2 %
 à 2 ans » 2 1/2 %
 à 3 ans » 3 %
 à 4 et à 5 ans » 4 %
 Les Obligations au porteur sont de 500 fr. Les Obligations nominatives sont de toute somme multiple de 100 francs.
 S'adresser : pour Obligations, au **Crédit foncier de France** et à MM. les Trésoriers Généraux et les receveurs particuliers de finances ;
 Pour les prêt au **Crédit foncier de France** aux Notaires.

Librairie FIRMIN DIDOT et C^{ie}, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
 Journal de la Famille

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.
 L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à simuler des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.
 Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellent de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.
 Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettres recommandées.

Prix pour les départements :

1^{re} édition : 3 mois 3 fr. 50 ; 6 mois : 7 fr. 12 mois 14 fr.
 4^e édition avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.
 S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Pour tous les extraits et articles non-signés
 Le propriétaire-gérant, A. Layton.

TABLEAU DES DISTANCES
 Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
 Chez M. Layton, rue Valentré, à Cahors.

COMPLÉMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES

MODES VRAIES TRAVAIL EN FAMILLE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés, en Broderie. — Paris, 7 francs par an ; Départements franco, 8 fr. 50 ; avec le *MUSÉE*, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au *Journal du Lot*.

Bureau : 29 rue Saint-Roch, Paris.

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. *Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalmel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1878 (45^e année de la collection) est en vente. Collection : les 30 premiers volumes, chacun, 4 francs, port en sus ; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 fr. 50. Les volumes 43 à 45, 7 francs ; Départements, 8 fr. 50 franco.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN CONTRE 50 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la
 Quate anti-rhumatismale du D^r Patisson.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.

LA VELOUTINE
 EST UNE
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

AVIS.

Le sieur LAVERGNE, charpentier à Cahors, prévient le public qu'il vient d'établir, faubourg Saint-Georges, à côté de l'église Notre-Dame, un Magasin de bois du Nord et du pays, tel que : Basteings, Madriers, Planches de Nerva et de Sapin ; Planches de Peuplier de Garonne, de Noyer et d'Ormeau, de toutes dimensions.

Il espère que la bonne qualité de ses marchandises et ses prix très-modérés, lui attireront une nombreuse clientèle, qu'il saura conserver par les soins qu'il mettra à la satisfaire sous tous les rapports.

PIANOS ET HARMONIUMS
 DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. — PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location

ROLAND

Drame en 4 actes

par

M. l'abbé Calmon

Professeur au Petit-Séminaire de Montfaucon (Lot)

EN VENTE

A PARIS, BRAY ET RETAUX,
 82, rue Bonaparte.

ET CHEZ CRAYSSAC, A CAHORS.

Franco par la poste, 2,50.

Etude de M^e Costes, notaire à Cahors.

A vendre ou à affermer, une vigne d'agrément et de produit avec maison, jardin, grand réservoir et source d'eau vive, située à 200 mètres du faubourg St-Georges, sur la route de Lalbenque, appartenant à M. Brives, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Figeac.

S'adresser pour tous renseignements et pour traiter à M^e Costes, notaire à Cahors, Boulevard sud.

A VENDRE

Grand nombre de beaux arbres de construction et quantité de bois à brûler (essence chêne).

S'adresser au bureau du journal.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
 ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT
 ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
 Anciennement Compagnie Royale
FONDS DE GARANTIE : 160 MILLIONS
 Constitution immédiate d'un Capital payable au décès de l'Assuré
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
 Participation dans les bénéfices de la Compagnie

Augmentation du Revenu
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE
 Capitales payées aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 48,412,727 fr.
 Arrérages payés aux Rentiers... 155,543,717 fr.
 Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 17,776,073 fr.

S'adresser pour les renseignements, à
 M. Bénéch, à Cahors ;
 Puel, à Figeac ; Lacambre à Gourdon ; Bap^e Planiol, à Souillac.

J^h DELFOUR

LIBRAIRE

A CATUS

Cette Librairie tient l'article de Bureau et les Livres Religieux et Classiques.

M. DELFOUR fera tous ses efforts pour satisfaire sa clientèle.
 Ses prix seront très modérés.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUBERIT
 les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
 Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépot à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

Guide du Voyageur dans Cahors et ses environs.

CALENDRIER DU LOT 1880
 Nouveaux Noms des Rues de Cahors.
 Adresses Commerciales.
 Chez tous les Libraires.
 PRIX : 50 centimes.
 EN VENTE :
 Renseignements Statistiques et Administratifs.

BAYLES, J^e

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorisés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS
 DE LA MAISON CHRISTOFFLE
 ET RÉARGENTURE.
 BIJOUTERIE RELIGIEUSE
 ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
 D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
 TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
 ET RÉPARATIONS.
 ASSORTIMENT
 DE REVOLVERS DES FABRIQUES
 DE LIÈGE.

EN VENTE CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES, LE

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le *Journal du Dimanche* commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
 id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 41, à Paris.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS
 BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris ; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.
 Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc. ; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.
 Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Hules, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.